

PLAN DE COURS

HIVER 2025

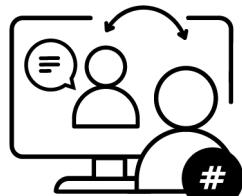
Stratégie et gestion des médias sociaux

Professeur : Philippe Dubois

Courriel : philippe.dubois@enap.ca

Disponibilité : Sur rendez-vous

Sigle du cours : ENP7341-29, groupe 1#



COMODAL

Campus de Montréal + Zoom

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTIF DU COURS	3
OBJECTIFS DU COURS	3
COURS PRÉALABLE	3
MODALITÉS DU COURS	3
CHARGE DE TRAVAIL	4
APPROCHE D'ENSEIGNEMENT	4
CONTENU.....	5
CALENDRIER HIVER 2025.....	5
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	6
ÉVALUATION.....	6
INTÉGRITÉ ET HONNÊTETÉ INTELLECTUELLE	8
SERVICE À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE.....	8
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	9

DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours porte sur l'utilisation des médias sociaux par les administrations et les organisations publiques, à la fois sur le plan stratégique (planification) et tactique (déploiement). Les médias sociaux y sont abordés comme des outils de communication publique et politique, utiles notamment à des fins d'information, de promotion, de marketing public, de participation publique, ainsi que pour la veille et la rétro-information. Ce cours traite des concepts essentiels à une compréhension globale du rôle que jouent les médias sociaux en contexte public. Il offre les outils nécessaires au jugement quant à la pertinence d'adopter une approche ou une plateforme particulière selon la mission d'une organisation et ses objectifs.

OBJECTIFS DU COURS

- Comprendre l'utilité et les potentialités des médias sociaux, sur le plan stratégique et tactique, afin de soutenir la mission d'une administration ou d'une institution publique;
- Analyser en quoi les médias sociaux peuvent répondre aux besoins et aux objectifs communicationnels d'une organisation publique;
- Analyser les enjeux éthiques et politiques associés à l'utilisation des médias sociaux en contexte public.

COURS PRÉALABLE

Aucun cours préalable n'est exigé.

Notez que les cours suivants sont également offerts à l'ENAP. Ils abordent des thématiques liées à la communication en contexte de gouvernance. Ils peuvent donc être complémentaires à celui-ci :

- [ENP7158 Marketing public](#) (3 crédits)
- [ENP7341-3 Les médias et l'administration publique](#) (1 crédit)
- [ENP7341-42 Performance : enjeux de communication publique et politique](#) (1 crédit)

MODALITÉS DU COURS

Le **cours comodal (#)** combine simultanément les modes présentiel et virtuel. À l'hiver 2025, dans le cadre de ce cours, les séances synchrones ont lieu simultanément au campus régional de l'ENAP à Montréal et en classe virtuelle (Zoom). Notez que **les personnes inscrites au campus de Montréal encouragées à se présenter sur le campus pour suivre le cours.**

Les personnes qui suivront le cours via Zoom doivent obligatoirement disposer d'une bonne connexion à Internet, d'une caméra et d'un micro. **La caméra des participantes et des participants doit demeurer allumée tout au long des séances.**

Ce cours est offert uniquement en mode synchrone. Aucun enregistrement ne sera disponible pour consultation ultérieure.

Peu importe la modalité choisie, la présence et la participation active à toutes les séances sont non seulement requises, mais nécessaires pour réussir le cours.

CHARGE DE TRAVAIL

Il s'agit d'**un cours de deuxième cycle universitaire**. La charge de travail attendue est donc conséquente. Les étudiantes et les étudiants sont réputé(e)s aptes à suivre un cours universitaire de cycle supérieur. Au besoin, elles et ils ont la responsabilité de faire appel aux ressources d'aide mises en place par l'ENAP afin de s'outiller adéquatement (ex. [Service à la communauté étudiante](#), [Bibliothèque de l'ENAP](#), etc.).

Selon le *Règlement des études*, **un crédit correspond normalement à quarante-cinq (45) heures de travail**, y compris l'évaluation et le travail individuel de l'étudiante ou de l'étudiant. Cette charge est répartie ainsi :

Charge de travail attendu	Enseignement synchrone (5 séances x 3 heures)	Lectures obligatoires, travaux et évaluations
Cours de 1 crédit	15 heures	30 heures

APPROCHE D'ENSEIGNEMENT

Ce cours combine une variété de stratégies pédagogiques permettant aux étudiantes et aux étudiants de se familiariser avec la matière, d'avoir une réflexion critique sur celle-ci et de se l'approprier à l'occasion d'activités de mise en application. Ainsi, ce cours comporte :

- Des lectures préparatoires obligatoires ;
- Des présentations magistrales offertes par le professeur ;
- Des évaluations à réaliser pendant ou après les séances hebdomadaires de cours.

Disponibilité du professeur

Le professeur est disponible, **sur rendez-vous**, pour rencontrer les étudiantes et les étudiants. Cela peut se faire sur le campus principal à Québec (bureau 5210) ou via Zoom. Les rendez-vous se prennent par courriel à philippe.dubois@enap.ca. Il est important de **toujours utiliser votre adresse @enap.ca** et de consulter votre boîte courriel régulièrement.

CONTENU

Le contenu du cours se décline ainsi :

- Des lectures obligatoires à faire avant les séances ;
- Des lectures et du matériel complémentaire à consulter au besoin ou selon l'intérêt ;
- Cinq séances de cours synchrones hebdomadaires obligatoires ;
- Des évaluations, à réaliser pendant ou après les séances hebdomadaires, pour valider les apprentissages et mesurer la capacité de mise en application des acquis.

Les étudiantes et les étudiants ont la responsabilité de se préparer convenablement à la réalisation du cours. Pour être en mesure de suivre les séances et réaliser les évaluations, les lectures obligatoires doivent avoir été faites préalablement.

Notez que **les présentations magistrales du professeur ne servent pas à résumer les lectures obligatoires**. Les lectures sont plutôt le point de départ de la matière abordée lors des séances en classe. Le professeur pourra toutefois, au besoin, répondre à des questions sur leur contenu.

CALENDRIER HIVER 2025

SÉANCES	CONTENU
Du 6 au 12 janvier	Lecture du plan de cours. Les lectures obligatoires peuvent également être faites en prévision du début des séances hebdomadaires.
Séance 1 13 janvier	Origines, caractéristiques et plateformisation
Séance 2 20 janvier	Adoption, champs d'action et pratiques
Séance 3 27 janvier	Planification stratégique
Séance 4 3 février	Déploiement tactique
Séance 5 10 février	Rétro-information et évaluation
Du 11 au 21 février	Finalisation du travail de session

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les étudiantes et étudiants doivent **obligatoirement** se procurer l'ouvrage suivant:



Mabilard, Vincent, Raphaël Zumofen et Philippe Dubois. (2024). *La communication publique sur les médias sociaux : défis, risques et perspectives*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

([aussi disponible en libre accès sur le site des Presses de l'Université du Québec](#))

Tout le reste du matériel nécessaire à la réalisation de ce cours est disponible sur Athenap.

ÉVALUATION

Descriptif des évaluations

Dans une perspective d'évaluation en continu des apprentissages, et afin de donner un maximum d'occasions aux étudiantes et étudiants de les mettre en application, la stratégie d'évaluation de ce cours se base sur une variété d'activités sommatives :

Évaluations	Points	Dates de remise
Compréhension (60%) – individuellement		
<i>Courts questionnaires réalisés au début de certaines séances visant à valider l'acquisition des connaissances nécessaires à une compréhension adéquate des outils conceptuels pertinents.</i>		
Test éclair 1	20%	20 janvier
Test éclair 2	20%	27 janvier
Test éclair 3	20%	10 février
Analyse et mise en application (40%) – individuellement ou en équipe (au choix)		
<i>Travail de fin de session où il est demandé d'analyser et de se positionner par rapport à un ou à une série d'enjeux relatifs à la thématique du cours.</i>		
Travail de session	40%	21 février (max.)
TOTAL	100%	

Consignes, critères et règlements relatifs à l'évaluation

L'ensemble des consignes incluant les grilles d'évaluation sont disponibles sur Athenap.

La présentation des références bibliographiques dans le texte et en bibliographie doit respecter les normes de l'[APA, 7^e édition](#). Au besoin, consultez le personnel de la Bibliothèque de l'ENAP.

À noter

À tout moment et pour quelque motif que ce soit, le professeur se réserve le droit de convoquer une étudiante ou un étudiant à une présentation orale d'un travail remis ou d'une évaluation précédemment réalisée. Cet exercice est suivi d'une période de questions visant à valider la maîtrise des contenus. Le cas échéant, si le professeur le juge à propos, une nouvelle note sera attribuée et remplacera la note octroyée lors de la première évaluation. Cette nouvelle note sera justifiée par écrit à l'étudiante ou à l'étudiant. Le refus ou l'impossibilité de se prêter à cet exercice entraînera automatiquement l'échec de l'évaluation concernée, sans possibilité de reprise.

L'évaluation des apprentissages est régie par le [Règlement des études](#) et par la [Politique et règles administratives relatives à l'évaluation des apprentissages](#) de l'ENAP. S'ajoutent à ces balises les modalités suivantes :

- La remise en **retard** des travaux entraînera une pénalité d'un point par jour (incluant les jours fériés, les samedis et les dimanches). Après une semaine (7 jours) de retard, la note zéro (0) sera automatiquement attribuée. Dans le cas d'une évaluation prévue à un moment précis (ex. un test ou un examen), le refus ou l'impossibilité de la réalisé au moment indiqué au plan de cours entraînera automatiquement l'échec de l'activité sans possibilité de reprise.
- Conformément à la [Politique relative à l'usage et à la qualité de la langue française](#) de l'ENAP, il est attendu que tous les travaux et les examens soient rédigés dans un français de qualité. En ce sens, une pénalité d'un maximum de 10% de la note finale d'une évaluation pourra être appliquée à raison de 0,2 point par faute.
- Les grilles d'évaluation des travaux écrits prévoient également la perte de points lorsque des manquements relatifs à la **citation des sources** et aux **références bibliographiques** sont observés.
- Enfin, toute tentative de **tricherie ou plagiat** telle que décrite au [Règlement relatif au plagiat, à la tricherie et autres actions ou comportements répréhensibles liés à la poursuite d'études à l'ENAP](#) sera sanctionnée conformément aux modalités en vigueur et entraînera automatiquement l'attribution de la note zéro (0). Les mesures disciplinaires appropriées seront également appliquées par les autorités universitaires compétentes.

Notation

La notation est réalisée conformément à la [Politique et règles administratives relatives à l'évaluation des apprentissages](#), selon les barèmes suivants :

Notation littérale	Notation chiffrée (%)	Cote correspondante
A+	96 – 100	4,3
A	90 – 96	4,0
A-	85 – 89	3,7
B+	82 – 84	3,3
B	78 – 81	3,0
B-	75 – 77	2,7
C+	71 – 74	2,3
C	66 – 70	2,0
E (échec)	65 et moins	0

INTÉGRITÉ ET HONNÊTETÉ INTELLECTUELLE

L'ENAP accorde une haute importance à la déontologie académique. Il incombe à l'ensemble de la communauté étudiante de comprendre ce que l'on entend par le manquement à l'honnêteté intellectuelle selon le [Règlement relatif au plagiat, à la tricherie et autres actions ou comportements répréhensibles liés à la poursuite d'études à l'ENAP](#). Tout manquement sera sanctionné conformément à ce règlement.

Vous devez vous inscrire et terminer votre apprentissage proposé dans [Réflexe](#) pour obtenir votre badge, symbole de votre engagement à remettre des travaux originaux et documentés. La formation « [Les bonnes pratiques de citation](#) » est aussi offerte par la Bibliothèque de l'ENAP.

SERVICE À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

[Info-services](#) vous oriente vers le service adapté à vos besoins.

Personnes en situation de handicap

Les Services à la communauté étudiante de l'ENAP (SCE) ont pour mandat de soutenir les personnes en situation de handicap dans la réalisation de leur projet d'études, de concert avec le corps professoral et les chargé(e)s d'enseignement. Le personnel des SCE peut vous accompagner, sur demande, dans l'élaboration, la réalisation et la coordination d'un plan de service personnalisé, en collaboration avec votre professeur. N'hésitez pas à en parler à votre professeur pour qu'il vous dirige

vers leurs services en toute confidentialité ou encore contactez-les directement à sce@enap.ca.

Politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel

L'ENAP estime que toutes les personnes qui composent la communauté universitaire devraient pouvoir compter sur un milieu de travail, d'études ou de prestation de services exempt de toute forme de violences à caractère sexuel. Pour en savoir plus, consulter la politique [Politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel.](#)

Pour avoir du soutien, faire un signalement ou une plainte :

Ligne d'intervention – Violences à caractère sexuel : 1-866-220-7114

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Voir le portail Athenap du cours.